

SHALSHELET NEWS



Chabbat
Tetsavé
Zakhor

24 février 2018
9 adar 5778

La Parole du Rav Brand

Ville	Entrée	Sortie
Paris	18h05	19h13
Marseille	18h01	19h04
Lyon	18h00	19h05
Strasbourg	17h45	18h52

N°70

Pour aller plus loin...

- 1) La Guemara (Yoma 87a) dit qu'en dehors de Nadav, Avihou, Itamar et Elazar, Aaron avait «kama», plusieurs enfants, et selon une autre version « arbé » beaucoup d'enfants. Quelle est la différence entre les deux versions ? (28-1) (Agahot Maharcham)
- 2) Parmi les pierres du 'Hochen, il y avait le Odem (il semble que ce soit le rubis). Selon Rabbénou Bé'hayé, quelle ségoula possédait cette pierre ? (28-17)
- 3) Qu'est-ce que le diamant a de particulier ?
- 4) Selon les Tossafot, mis à part les prénoms des Chevatim, qu'y avait-il d'inscrit sur les pierres du 'Hochen ? (28-21)
- 5) Combien de clochettes y avait-il en bas du Méil ? (28-34)
- 6) Combien mesurait la ceinture du Kohen Gadol ? (28-39)
- 7) Pourquoi le nom de Moché Rabbénou n'est-il pas écrit dans la paracha ?
- 8) Le Mizbéa'h Akétoret était recouvert d'or. La Guemara de 'Haguiga nous donne l'épaisseur de la couche d'or. Quelle était-elle ?

Mordekhaï Guetta

Abonnement Ambassadeur

Suite aux demandes de nombreuses communautés, nous vous proposons un nouvel abonnement. Pour 15€ par mois, il vous est possible de recevoir chaque semaine 7 exemplaires de Shalshet News que vous pourrez mettre à la disposition des membres de votre synagogue. Pour d'autres formules, vous pouvez nous contacter: shalshet.news@gmail.com

La Paracha en Résumé

- Hachem ordonne à Moché qu'il demande aux Béné Israël d'utiliser de l'huile pure pour l'allumage de la Ménora.
- Hachem ordonne à Moché de nommer Aharon et ses enfants Cohanim.
- Les Cohanim devaient avoir des habits spéciaux. Hachem a donné les instructions pour les confectionner.
- Hachem consigne Moché pour la future inauguration du Michkan, avec l'intronisation de Aharon en tant que Cohen Gadol.
- Lois de la confection du Mizbéa'h pour la Kétoret qui se trouvait dans le Kodech (Saint).

Ce feuillet est dédié Leïlouy Nichmat Yo'hanan Eliahou ben Esther

שבת שלום

Halakha de la Semaine

La Mitsva du demi-chékèl

1) La coutume de la plupart des communautés séfarades est de donner la valeur de 9.6g d'argent pur en souvenir du ma'hatsit hachekel. Ce qui correspond à ~ 5 €, alors que la coutume ashkénaze est de donner 3 demi-pièces de la monnaie courante ce qui fait 1,5€.

(Caf ha'hayim 694.20, H.O page 102, Berith Kéhouna p 137)

2) Il faut faire attention à ne pas dire que cet argent est pour le ma'hatsit hachekel mais : " en souvenir (Zékhèr) du ma'hatsit hachekel" afin de ne pas rentrer dans le problème de consacrer les pièces pour le Beth Hamikdash.

3) La coutume répandue est de donner cette somme le jour du jeûne. (Rama siman 694.1 ; Caf ha'hayim 694.25 qui explique cela par le fait que le jeûne et la tsédaka amènent à l'expiation des fautes.) Cependant, d'autres ont l'habitude de donner cette somme le matin de Pourim. (Alé hadass page 684, Bérit Kéhouna page 136)

4) Il est bon d'être rigoureux de suivre l'opinion qui dit que cette somme doit être donnée par les adultes à partir de la Bar Mitsva et donnée également pour les femmes et si possible les enfants non Bar Mitsva. On pourra se suffire d'une petite somme les concernant (1,5€). (H.O page 104)

5) L'idéal serait de donner cette somme aux établissements de Torah, Yéchivot ,Collélim ...(H.O page 105)

David Cohen

Vénafo'hou

Cette semaine nous allons être amenés à lire les 3 passages du Tanakh (un dans chaque catégorie) relatant la guerre totale contre Amalek. D'abord ce Chabat, la haftara rapporte la première guerre menée par Chaoul, puis à Pourim par la lecture de la Torah abordant l'attaque d'Amalek dans le désert, ainsi que celle de la méguila Esther traitant des décrets d'Aman descendant d'Amalek aspirant à la destruction du peuple juif avant qu'il ne se retourne contre lui. Le tout tombant sous le commandement que nous lisons dans le maftir : " zakhor et acher assa lekha Amalek "

Une question se pose: quel est le point commun entre ces 3 périodes de guerre contre Amalek dont nous sommes enjoins de nous rappeler afin d'effacer son souvenir de sous les cieux ?

Pour répondre à cela, il faut nous rapporter au passage auquel nous renvoie zakhor en particulier à un verset de la parachat Béchala'h : "ki yad al kess ka mil'hama lachem baamalek midor dor" : "car la main sur le trône de D-ieu guerre de l'Éternel contre Amalek de génération en génération". Dans ce verset, nous remarquons que deux mots sont incomplets : le mot **וְיָד** où il manque un **א** pour donner **וְיָאד** et le nom de D-ieu composé uniquement des deux premières lettres du tétragramme et où il manque donc un **י** et un **ה**.

Cela vient nous apprendre que le trône et le nom de D-ieu ne seront complets tant qu'Amalek subsistera, car nous dit le zohar : "koudcha bérikh-ou oraïta véisraël had ou" : "le saint béni soit-il, la Torah et Israël forment une seule entité", et Amalek en faisant descendre Israël de son statut

d'intouchable acquis par la sortie d'Égypte régie par la main de D-ieu Lui-même, touche à l'intégrité de cette entité suprême.

Or, les 3 lettres manquantes dans le verset précédemment cité, forment le mot **וְיָאד** (que nous retrouvons lorsque nous proclamons pendant les 10 jours de pénitence : "Hachem hou Aéloukim" nous cherchons à compléter Son nom et Son trône par ce " hou " situé entre deux noms Divins, l'un reflétant la rigueur et l'autre la miséricorde).

Cependant, dans la méguila, un verset central utilise ce terme : "vénaafokh hou" : "Et il a été inversé". Lorsque nous retournons le mot **וְיָאד** lui-même, cela nous donne le mot **וְיָהוּא** (il a désiré) qui peut faire appel au verset de Téhilim (132/13) "...iva lémochev lo" : "... l'a désirée pour sa demeure."

Nous pouvons donc déduire de là que la victoire contre Aman, descendant d'Amalek, commémorée à Pourim a permis de retrouver ces fameuses lettres et par ce fait, occasionna le retour de la Chekhina dans une installation terrestre.

En cela réside le point commun des 3 guerres précédemment citées contre Amalek que nous lisons cette semaine.

La première intervient avant l'élaboration du premier sanctuaire : le Michkan, la seconde avant la construction du premier Temple, et enfin Pourim avant celle du second Temple.

En espérant imminemment l'annihilation totale d'Amalek par le Machia'h ben Yossef qui sera annonciateur de la construction du troisième Temple tout aussi définitif.

G.N.

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er est le nombre de bornes à atteindre.
Mon 2nd est l'unité de la puissance.
Mon 3ème se franchit sur 110 mètres.
Mon 4ème va en contre sens des artères.
Mon tout compose l'armure du Cohen Gadol.

Jeu de mots

Vous êtes ambidextre ? Revenez demain

Devinettes

- 1) Je suis porté sur le front d'Aaron. Qui suis-je ? (28-38)
- 2) En dehors de « Tsits », comment la Torah appelle-t-elle le Tsits ? (Rachi, 29-6)
- 3) Qui a priorité pour prendre la place du Kohen Gadol ? (Rachi, 29-30)
- 4) Je mesure 1 ama de long, 1 ama de large et 2 amot de hauteur. Qui suis-je ? (30-2)
- 5) Sur quoi viennent faire Kapara le taureau et le chevreau de Kippour ? (Rachi, 30-10)

Réponses aux questions

- 1) Selon la 1ère version, le minimum est de 2. Selon la 2ème version, le minimum est de 3.
- 2) La femme qui portera cette pierre ne fera jamais de fausse couche.
- 3) Le **sefer Toldot Its'hak** dit que le diamant empêche le bébé de sortir de la matrice de sa mère tant qu'elle l'a sur elle.
- 4) Il était inscrit les frontières des territoires de chaque tribu
- 5) C'est une discussion entre Tanaïm dans **Zeva'him 88b**
 1. Tana Kama : 36 devant et 36 derrière
 2. Rabbi Dossa : 18 devant et 18 derrière
- 6) Le **Yérouchalmi dans Yoma** dit 32 amot (environ 16m)
- 7) Le **Divré Eliahou** explique que de manière systématique, le 7 adar tombe pendant la paracha de Tétsavé, et Hachem qui voit l'avenir, savait que Moché décéderait le 7 adar. C'est pourquoi, il n'est pas mentionné dans cette paracha.
- 8) L'épaisseur d'une pièce d'un dinar.

Réponses N°69 – Terouma

Charade : Art- bas – part – Rachi – hotte.

Enigme 1 : On parle du cas où une personne dit : " Je ne veux pas dire du Lachon Hara de Réouven", il transgresse le Issour de 'Avkat Lachon Hara' car il sous-entend qu'il y a du mal à dire de Réouven.

Enigme 2 : On rajoute un trait oblique au premier + pour qu'il devienne 4. Ainsi, on a : 545+5=550.

Enigmes

Enigme 1 :

Quel est le personnage biblique dont le nom est un palindrome, fils d'un palindrome, petit-fils d'un palindrome?

Enigme 2 : Un sculpteur nommé Blanc, un violoniste nommé Noir et un poète nommé Roux se rencontrent dans un café.

L'un dit : "Mes cheveux sont noirs, les vôtres sont respectivement roux et blancs, mais aucun de nous trois n'a une couleur de cheveux correspondant à son nom".

"C'est ma foi vrai!", répond Blanc.

Quelle est la couleur des cheveux du poète ?

A la rencontre de notre Histoire

La 6e expulsion des Juifs de France (1322)

Le roi de France Louis X le Hutin, fils et successeur de Philippe le Bel, avait défini à 12 ans le temps maximal de résidence pour les Juifs. Il n'y aura pas eu besoin d'attendre ce terme pour que les Juifs se voient expulsés.

On ne prend pas le même mais on recommence

C'est dans un pays agité qu'en 1316 le nouveau roi de France Philippe V le Long est nommé. En 1320, une seconde croisade dite des pastoureaux se lève au Mont Saint Michel, traverse la Normandie et gagne Paris où les Juifs sont massacrés et pillés. Après avoir dévasté la Saintonge et le Périgord, elle se répand vers la Guyenne et la Navarre : un groupe file sur l'Espagne, l'autre remonte la Garonne, atteint Toulouse puis Carcassonne et Narbonne. La croisade laisse derrière elle un hallucinant cortège de massacres de Juifs et l'extinction de centaines de communautés. Quant au roi Philippe V, il persécute aussi les Juifs. Il leur reproche d'avoir suscité ces troubles par leur seule présence ! Ainsi prend-il une ordonnance d'expulsion le 24 juin 1322 : elle sera exécutée

par son frère et successeur Charles IV en 1323. Le prétexte est une supposée conjuration avec les lépreux pour empoisonner les puits : il y a des exécutions dans toute la France avant l'expulsion et des confiscations de biens. Le roi en tire, rien qu'à Paris, 150 000 livres. Cette expulsion concerne tous les Juifs de France, du Languedoc et de Bourgogne. Beaucoup de ceux du Languedoc partent pour l'Aragon de Jacques II où ils subiront les persécutions espagnoles de 1391 et certains fuiront alors en Provence. En France, les convertis vivent sous la surveillance pointilleuse de l'Inquisition.

Charles IV meurt lui aussi sans assurer un héritier mâle et le trône échoit à son cousin Philippe VI, c'est l'avènement de la maison de Valois et les prémices de la Guerre de Cent Ans.

La peste noire : double peine pour les Juifs

En Europe, arrive ensuite du lointain Orient le pire cataclysme jamais connu dans cette région : la peste noire. D'une extrême virulence, la peste pulmonaire tue régulièrement en trois jours. Elle se répand à travers le continent comme une trainée de poudre et les hommes croient à une colère de D.ieu. Aucun endroit n'est épargné. Plus de 25 millions de personnes meurent ; 7 des 17

millions de Français sont emportés. Personne ne sait quoi faire en ces temps d'ignorance de la bactériologie et de la transmission des maladies infectieuses, on tente d'endiguer le fléau à coup de prières, de prêches, de mortifications, de confessions et de messes. Évidemment, des Juifs meurent aussi. Pourtant, on les accuse du fléau au seul argument qu'ils sont Juifs. Des groupes provoquent un peu partout des émeutes et des massacres, et plus particulièrement en Alsace et en Provence entre 1347 et 1352.

Trompe-moi une fois, honte à toi, trompe-moi deux fois, honte à moi !

En pleine Guerre de Cent Ans, peu après la grande peste noire, le roi Jean II dit le Bon est fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356. Les Anglais exigent une rançon énorme : 3 millions d'écus. Le Dauphin Charles, futur Charles V, négocie en 1359 le retour pour 20 ans des Juifs dans le royaume moyennant quelques taxes. Mais très peu reviennent. En 1360, Jean le Bon est libéré en vertu du traité de Brétigny qui cède un tiers du pays aux Anglais. Jean le Bon stabilise la monnaie en créant le franc et rétablit la rouelle pour les Juifs

David Lasry

Comprendre sa Tefila

Al Anissim:

" Bimé Mordékhai VéEsther"

Durant la journée de Pourim, nous ajoutons un paragraphe supplémentaire dans la Tefila ainsi que dans le Birkat Hamazone. Le Rav Chimchon Raphaël Hirsh nous fait remarquer que cette partie insérée est beaucoup moins longue que celle que nous disons à Hanouka, car le projet de destruction de Haman avait pour objectif d'être rapide. En effet, alors que les Grecs avaient entrepris d'assimiler progressivement les Juifs, en leur retirant une à une les mitsvot, Haman cherchait à les exterminer au plus vite.

Analysons le sens de ce texte:

"A l'époque de Mordékhai et Esther dans la ville de Chouchan, lorsque s'est levé Haman le mécréant, il chercha à exterminer, tuer, anéantir tous les Juifs, enfants et femmes, en un jour..." Le Gaon de Vilna nous fait remarquer qu'il y a ici une

répétition des termes décrivant le projet maléfique de Haman. Il nous enseigne que "léhachmid" désigne une volonté de déraciner tout lien avec la Torah et Ses mitsvot. Le terme "laharog" insinue une mort spirituelle, alors que "léabed" parle d'une mort physique, où l'objectif était également de calciner les corps des défunts. Seulement, lorsque Hachem inversa la situation, Il inversa également les objectifs de Haman. En effet, ce dernier voulait abolir l'existence de La Torah, Hachem ajouta un nouveau livre dans le Tanakh: la Méguilat Esther. Il voulait aussi tuer physiquement le peuple Juif, en contrepartie nous faisons un festin. Enfin, il voulait nous tuer spirituellement, nous avons donc la mitsva de nous réjouir en ce jour.

Le Rama (Ora'h 'Haïm 693,2) précise au nom du Tour que celui qui oublie d'insérer ce paragraphe dans le Birkat Hamazone ou dans la Amida n'aura pas besoin de se reprendre.

Yehezkel Taïeb

Recherche Paracha

ואתה תדבר אל כל חכמי לב אשר מלאתי רוח חכמה

A priori, le passouk commence au pluriel (tous les sages de cœur) mais finit au singulier. Quel est le sens réel du passouk ? (Ibn Ezra et Kli Yakar sur Chémot 28,3)

Question à Rav Brand

Question: Pourquoi le mois de Adar est spécialement ridiculise leur fascination et ironise sur leur crainte de D.ieu. Dans sa jovial? Pourquoi nous réjouissons-nous de la mort de Haman ! vantardise, il s'érige en égal à D.ieu, appelle à une confrontation, et joue « La grenouille qui veut se

Réponse: La joie de Pourim est faire aussi grosse que le bœuf ». celle du s'hok, la joie provoquée Perdant toute relativité, sa par une scène burlesque, où mégalomanie l'amène à s'en l'absurde est épinglé, et l'insolence prendre au peuple juif, choisi et clouée, à juste titre, au pilori. Dans chéri par D.ieu. L'échec pitoyable leur ridicule, Haman et son peuple de Haman, provoqué par son Amalek nient D.ieu, Le tout risible arrogance comme celle de Puissant, et ils se croient capables cette grenouille, provoque un rire de prendre les rênes de l'univers à saint chez les Juifs, qui annule Sa place. A la vue de tous les l'influence néfaste du rire barbare miracles pendant la sortie des et stupide d'Amalek. C'est la joie Hébreux d'Egypte, toutes les de voir la victoire de la gentillesse, nations étaient abasourdies, de l'intelligence, du beau et du vrai subjuguées et émerveillées ; elles sur la méchanceté, l'imbécilité, la s'inclinent devant D.ieu et Le laideur et le mensonge. craignent. Par contre, Amalek

Haftara

Cette haftara est lue le Chabbat qui précède la fête de Pourim. Ce Chabbat est appelé « Zakhor », car en plus de la section de la semaine, on y lit dans la Torah, le passage qui nous rappelle le devoir que nous avons « d'effacer le souvenir d'Amalek du dessous du Ciel, de ne jamais l'oublier ». La fête de Pourim commémore la date où Hachem a déjoué les plans de Haman, un descendant d'Amalek, qui voulait nous exterminer. C'est également, le sujet de notre haftara, extraite du 15ème chapitre du 1er livre de Samuel, qui décrit un autre combat mené entre Israël et Amalek, plusieurs siècles avant Pourim. A cette époque, le roi Chaoul, 1er roi d'Israël,

vient de monter sur le trône. Le prophète Chemouel lui transmet l'ordre divin d'aller combattre Amalek et le détruire totalement : « ...n'ait pas de pitié de lui ; mets à mort hommes et femmes, enfants et nourrissons, petits et gros bétails... ». Chaoul obéit et mobilisa les Béné Israël, qui vont exterminer tout le peuple au fil de l'épée. Mais les Juifs protestèrent quand on leur ordonna de détruire également les meilleures pièces de bétail. Contrairement à l'ordre d'Hachem, Doëg, le Av Beth Din, leur conseilla de les garder en vie pour les offrir en sacrifice et incita aussi Chaoul à épargner Agag, le roi d'Amalek. Cette faute sera fatale à Chaoul. Hachem informe alors le prophète "qu'il regrette de lui avoir donné la Royauté" puisqu'il s'est

montré incapable d'en assumer la charge. Chemouel va en informer Chaoul qui n'entrevit pas de suite la gravité de sa faute. Il lui explique que l'obéissance et la soumission à Hachem valent plus que les offrandes et sacrifices. Chaoul finit par admettre qu'il avait fait une erreur " J'ai péché en transgressant l'ordre d'Hachem... j'ai eu peur du peuple ". Alors que Chemouel faisait demi-tour pour s'éloigner, Chaoul en le retenant déchira son vêtement. Il lui dit alors, " cela te prouve, qu'Hachem a déchiré la royauté d'Israël de sur toi et l'a destinée à un autre... ". Le prophète accompagne une dernière fois Chaoul avant de s'en séparer définitivement. La haftara se termine par le récit de l'exécution d'Agag par Chemouel lui-même.

C.O.

La Force de la Prière

La Parachat Zakhor est chaque année l'occasion pour nous de réfléchir au combat mené par Amalek contre le peuple d'Israël. Se souvenir de ce qu'il a fait et réaliser qui il était nous permet d'essayer de comprendre comment le combattre.

Lorsque la Torah veut décrire Amalek, elle utilise l'expression : « Vélo Yaré Elokim » (Chémot 25 18). « Il ne craignait pas D... »

En quoi, par cela, est-il si différent de tous les autres ennemis que les Juifs ont connus à travers l'histoire ? Quelle est sa particularité pour que Hachem nous ordonne de l'éradiquer à chaque génération ? De plus, d'où voit-on que c'est la crainte de D... qui lui faisait le plus défaut ?

Pour comprendre cela, le Rav de Brisk ('Hidouché Griz) nous amène la Guémara (Baba Kama 79b) qui fait la différence entre les deux types de voleurs : le Ganav et le Gazlane. Le Ganav, celui qui vole uniquement la nuit en cachette, est contraint,

lorsqu'on l'attrape, de rembourser le double du fruit de son larcin. Le Gazlane qui est celui qui vole en plein jour au vu et au su de tous, ne remboursera quant à lui, que l'objet qu'il a volé. La Guémara explique cette différence par le fait que le Gazlane n'a peur de personne alors que le Ganav a peur des hommes et non de D...

Comment comprendre cette Guémara ? Pourquoi le Ganav qui nous semble avoir au moins un minimum de conscience en craignant les hommes, est-il plus lourdement puni que celui qui est complètement insouciant ?

En fait, c'est justement cela qui aggrave son cas. Le Gazlane ne prend en compte aucun paramètre extérieur. Il est donc inconscient des conséquences de ses faits et gestes. Le Ganav, en agissant la nuit, nous montre, quant à lui, qu'il est calculateur et qu'il essaie de prendre le moins de risque possible. C'est en cela qu'on lui reproche de ne pas avoir

craint son créateur. Toi qui as si peur d'être surpris par les hommes, tu affirmes haut et fort que tu ne te soucies pas de l'œil d'en haut.

Il en est de même concernant Amalek. Le Midrach explique qu'il a attaqué, lorsque le peuple était faible et fatigué. Son action était donc parfaitement organisée et préméditée. Pour lui, qui est si calculateur, ne pas prendre en compte la protection d'Hachem à notre égard, est le plus grand révélateur qu'il ne craint pas D...

Nous concernant, la réponse au temps de Moché comme au temps de Esther, fut exactement la même : lever les yeux vers le ciel et prier. Ces deux combats contre Amalek dont l'issue nous était très incertaine, se sont retournés en notre faveur grâce à la prière d'un peuple rassemblé. C'est bien là que se situe notre combat à chaque époque : comprendre que c'est le fait de regarder vers le haut qui nous amène vers la victoire.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

David est un papa comblé qui vient d'avoir son cinquième enfant. Un vendredi, il commande un taxi pour aller passer Chabat chez ses parents à Jérusalem. Il n'attend pas longtemps pour entendre le chauffeur klaxonner en bas de chez lui. Il se dépêche de descendre avec toute sa famille, mais dès que le chauffeur les voit, il leur annonce qu'il ne peut pas les prendre tous, car il n'a que quatre places. David insiste mais Mordekhaï, le chauffeur, ne veut rien entendre jusqu'au moment où David lui promet que s'ils se font arrêter, il paiera lui l'amende. Mordekhaï accepte à contrecœur et démarre rapidement en direction de Jérusalem. Voyant l'heure de Chabat approcher à grands pas, Mordekhaï décide de dépasser les limitations de vitesse. Mais, il entend tout d'un coup une sirène... Un policier lui ordonne de s'arrêter rapidement. Évidemment, Mordekhaï s'exécute et se voit recevoir une amende de 800 Shekels pour sa vitesse excessive. Alors que l'agent est en train d'écrire le PV, il découvre que la voiture contient plus de personnes que ce qui est autorisé, il lui rajoute donc logiquement 200 Shekels aux 800 Shekels pour avoir transporté trop de personnes dans sa voiture. Énervé, Mordekhaï se retourne vers David et lui demande de payer les 200 Shekels supplémentaires qui lui ont été ajoutés de par sa faute. Embêté, David lui rétorque qu'il est vraiment désolé pour lui mais qu'il pense ne rien lui devoir puisque tout cela est arrivé à

cause de sa vitesse excessive et que s'il n'avait pas roulé à cette vitesse il n'aurait jamais été arrêté.

Ils décidèrent d'aller poser directement la question au Rav Shteinman.

La Guemara Baba Metsia (93b) parle d'un berger gardant les bêtes de ses amis contre rétribution (qui a donc le titre de Chomer Sakhar et qui est donc obligé de payer s'il se fait voler ou s'il perd les animaux mais pas dans un cas de force majeure) qui s'en prend à des brigands en les prévenant de ne pas s'approcher de leur cachette et de ne surtout pas essayer de lui voler ces bêtes car il saura se défendre en les tuant. La Guemara raconte que les brigands, encouragés par ce challenge, sont venus le trouver dans sa cachette et, armés jusqu'aux dents, lui volèrent la moitié de son troupeau. Se pose maintenant la question à savoir si le berger est redevable envers les propriétaires des animaux car il leur a dévoilé sa cachette et les a encouragés à venir, ou bien s'il est Patour car des brigands armés jusqu'aux dents sont considérés comme un cas de force majeure ? Rava répond que ce cas ressemble au cas où le berger serait venu chercher les brigands dans leur tanière et sera donc considéré comme une Pchia (une négligence) dont il est 'Hayav car il les a excités et encouragés à venir lui voler. Rav Shteinman prouve de cette Guemara que David sera Patour car c'est Mordekhaï qui, en roulant trop vite, est venu "chercher" les policiers.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

" Tu feras un pectoral de jugement jugement afin de décider s'il faut ('Hochen michpat)..." [28, 15] faire une chose ou non..."

Rachi explique : "destiné à faire On peut alors se demander expiation pour les erreurs pourquoi Rachi répète-t-il ici que commises dans les jugements. "michpat" veut dire "décider s'il Autre explication de "jugement" : faut faire une chose ou non" alors parce qu'il rend claires les paroles qu'il nous l'a déjà dit plus haut [28, 15] ?

est vrai. En effet, le mot "jugement" De plus, pourquoi Rachi insère-t-il a trois connotations : dans son explication le fait qu'à l'argumentation des plaideurs, la l'époque du deuxième Beth sentence rendue par la justice et la Hamikdach il n'y avait pas les ourim et toumim ? quel est le rapport punition, que ce soit la mort, les avec l'explication du verset ? coups ou le paiement d'une somme d'argent. Ici, le mot 'jugement' veut dire ' rendre claires les paroles ' car On peut répondre de la manière suivante :

il explicite et éclaircit ses paroles." Rachi vient nous expliquer que bien Au début de sa deuxième qu'on dise " 'Hochen michpat ", ce explication, Rachi dit que le mot ' qui sous-entend que c'est le jugement ' a trois connotations 'Hochen qui ferait le michpat, c'est mais à la fin il nous en explique en réalité les ourim et toumim qui aucune des trois. Ainsi, il faut font le michpat. Ainsi, si Rachi simplement dire que lorsqu'à la fin répète ici ce qui est dit plus haut de son explication Rachi dit que le c'est pour nous apprendre que le sens du mot est " il explicite et éclaircit ses paroles ", il fait le michpat est produit par les ourim et toumim et non par le 'Hochen (et référence à la connotation de la on l'appelle 'Hochen michpat juste sentence rendue par la justice. En parce qu'il contient en lui les ourim qui produisent le michpat) c'est-à-dire que ce sont les ourim et cela revient à dire qu'il prononce ce qu'il faut faire, c'est-à-dire qu'il toumim qui tranchent la sentence à explicite ses paroles. Plus loin dans savoir s'il faut faire ou non une la paracha, Rachi nous explique chose.

comment le 'Hochen michpat Et ensuite, Rachi ramène une explicite ses paroles. Le verset [28, 30] dit : "tu mettras au 'Hochen Hamikdach, une des choses qu'il manquait est le fait de ne plus michpat les ourim et les toumim...". pouvoir trancher avec le roua'h Rachi explique là-dessus : " les hakodech bien qu'il y avait ourim et toumim sont constitués forcément le 'Hochen, les ourim du Nom Divin écrit en toutes manquaient. Cela prouve donc bien lettres, nom qu'il porte dans les que ce sont les ourim qui sont la replis du 'Hochen et grâce auquel il rendait claires (méir) et vraies source du michpat et c'est cela que (metamem) les paroles. Et dans le veut nous dire Rachi à la fin. C'est deuxième Beth Hamikdach...et c'est sur le morceau de papier où est inscrit le nom de Hachem qu'on dit pour cette raison qu'il s'appelle michpat. Puis, Rachi ramène un "jugement" ". Et dans la suite de ce verset, il est écrit : "...Aharon verset à l'appui : "il lui a demandé portera le jugement des Bnei le michpat des ourim", ce qui montre bien que le michpat Israël..." que Rachi explique de la manière suivante : "Un objet au s'applique sur les ourim. moyen duquel ils porteront

Mordekhaï Zerbib